



Rectification droits année 2010 suite

Par **BACCARNH**, le **22/03/2012** à **17:55**

EST ce possible de basculer la déclaration de manière que la résidence de paris soit notre résidence principale pour que les billets de train soient pris en compte?!

Par alterego, le 22/03/2012 à 18:11

Bonjour,rnrnIl sera encore plus facile au Trésor Public de vérifier le bien fondé de votre réclamation que pour vous d'établir une déclaration rectificative.rnrnRevenir sur le passé est une chose, lui donner de la crédibilité en est une autre. rnrnAyant pris connaissance, entre temps, de votre autre question, les décisions des services fiscaux me paraissent fondées.rnrnCordialementrnrnrnrnrnrnrnrnrnr[nrcitation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.**[/citation]